

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No : 500-06-000802-161	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE Recours collectifs	Référée de	Salle prévue 15.12	Date Le 6 avril 2017	COUR SUPÉRIEURE Chambre civile JT1698
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.					

Partie demanderesse Sopropharm	Absente	Procureur(s) Me Raymond L'Abbé Legault, Joly, Thiffault 380, rue St-Antoine O., bur. 7100 Montréal, Québec, H2Y 3X7 Courriel : raymond.labbe@ljt.ca Téléphone : (514) 842-8867	Présent
--	---------	---	---------

Personnes désignées Jacques Bourget Pharmacie Jacques Bourget, pharmacien inc. Gestion Jacques Bourget Pharmacie Jacques Bourget et Serge Dupras, pharmacien inc. 4226623 Canada inc. Jacques Bourget et Nick Campanelli	Absents	Procureur(s) Me Raymond L'Abbé Legault, Joly, Thiffault 380, rue St-Antoine O., bur. 7100 Montréal, Québec, H2Y 3X7 Courriel : raymond.labbe@ljt.ca Téléphone : (514) 842-8867	Présent
---	---------	---	---------

Partie défenderesse Le groupe Jean-Coutu (PJC) inc.	Absent	Procureur(s) Me Yves Martineau Me Frédéric Paré (absent PM) Stikeman Elliott 1155, boul. René-Lévesque O., 41e étage Montréal, Québec, H3B 3V2 Courriel : ymartineau@stikeman.com et fpare@stikeman.com Téléphone : (514) 397-3000	Présents
---	--------	---	----------

Partie mise-en-cause Raymond Chabot Grant Thornton (Me Luc Marcil)	Absente	Procureur(s) Me Sarah Woods Woods 2000, av. McGill College, bur. 1700 Montréal, Québec, H3A 3H3 Courriel : swoods@woods.qc.ca Téléphone : (514) 982-4545	Présente
---	---------	---	----------

Nature de la cause Objections

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)

Greffier(ière) Cathy Taillon	Interprète N/A	Sténographe N/A
---------------------------------	-------------------	--------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début 09:27	Fin 11:39	Audition PM :	Début 14:03	Fin 15:19
---------------	----------------	--------------	---------------	----------------	--------------

No :
500-06-000802-161

Référée
de

Salle
prévue
15.12

Date

Le 6 avril 2017

L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

JT1698

Affaires référées au maître des rôles

Suite à une ordonnance du juge - Les représentations en droit sont fixées au 11 avril 2017, à 12h30, dans une salle à être déterminée.

Résultat de l'audition

Cause continuée au 7 avril 2017. Pour l'interrogatoire ex parte et à huis clos, à compter de 16h00, en salle 15.12.

HEURE

- 09:27 **OUVERTURE DE L'AUDIENCE**
Identification de la cause et des procureurs
- 09:28 Me Woods s'adresse au Tribunal.
Re : Objections retirées et interrogatoire de Luc Marcil
- 09:28 Les objections soulevées lors des interrogatoires de Jean Gagnon (5 objections) et Nicolas Plante (3 objections) ont fait l'objet d'une entente entre procureurs.
- 09:29 Échange entre le Tribunal et Me Woods.
Re : Comptes d'honoraires de Navigant
- 09:30 Me Woods s'adresse au Tribunal.
Re : Regroupement d'objections
- OBJECTIONS SOULEVÉES LORS DE L'INTERROGATOIRE
HORS COUR DE MONSIEUR LUC MARCIL TENU LE 22 FÉVRIER 2017**
- 09:33 **Objection 1**
- 09:33 Argumentation de Me Woods.
- 09:44 (Suspension) argumentation de Me Wood quant à l'objection 1.
- 09:45 **Objections 2, 3 et 4**
- 09:45 Argumentation de Me Woods.
- 09:48 **Objection 5**
- 09:48 Argumentation de Me Woods.
- 09:48 **Objection 6**
- 09:48 Argumentation de Me Woods.
- 09:52 **Objections 1, 2 et 3**
- 09:52 Argumentation de Me Martineau.
- 10:18 L'objection numéro 3 devient sans objet en raison de la question additionnelle formulée ce jour (question 9) qui se lit comme ceci : « Est-ce que le cabinet Legault Joly ou des représentants de Sopropharm, incluant tout avocat à l'interne, ont participé aux échanges menant à la signature de la déclaration assermentée de Monsieur Luc Marcil communiquée comme pièce GJC-9 ? »

- 10:34 | **Objection 4**
- 10:37 | Argumentation de Me Martineau.
- 10:37 | Me Woods confirme que l'objection numéro 5 est retirée.
- 10:37 | **Objections 5 et 6**
- 10:37 | Argumentation de Me Martineau.
- 10:40 | Le Tribunal s'adresse à Me Woods.
Re : Objection 1
- 10:42 | **SUSPENSION DE L'AUDIENCE**
- 11:09 | **REPRISE DE L'AUDIENCE**
- 11:09 | **Objection 1**
- 11:09 | Me Woods s'adresse au Tribunal.
Re : Autorisation de répondre à la question (Me Catherine Gaudreau)
- 11:10 | (Suite) argumentation de Me Woods.
- 11:12 | Le Tribunal **PREND ACTE** du retrait de l'objection 1.
- 11:19 | **SUSPENSION DE L'AUDIENCE**
- 11:24 | **REPRISE DE L'AUDIENCE**
- 11:24 | Échange de part et d'autre.
Re : Témoignage *ex parte* de Me Gaudreau
- 11:39 | **SUSPENSION DE L'AUDIENCE**
- 14:04 | **REPRISE DE L'AUDIENCE**
Identification de la cause et des procureurs
- 14:04 | Échange de part et d'autre.
Re : Témoignage *ex parte* de Me Gaudreau
- 14:13 | Échange de part et d'autre.
Re : Représentation et preuve (secret professionnel)
- 14:21 | Me Woods communiquera avec le Tribunal afin de fixer une audition pour le témoignage de Me Catherine Gaudreau qui sera entendu *ex parte* et à huis clos.

No :
500-06-000802-161

Référée
de

Salle
prévue
15.12

Date

Le 6 avril 2017

L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

JT1698

14:21 **DÉCISION DU TRIBUNAL :**

Le Tribunal **FIXE** les représentations en droit des avocats le 11 avril 2017, à 12h30, la salle devant être confirmée aux procureurs avant cette date.


L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

14:24 **SUSPENSION DE L'AUDIENCE**

14:34 **REPRISE DE L'AUDIENCE**

14:34 Me Woods s'adresse au Tribunal.
Re : Témoignage *ex parte* de Me Gaudreau.

14:34 **DÉCISION DU TRIBUNAL :**

Le Tribunal **FIXE** l'audition du témoignage de Me Catherine Gaudreau, entendue *ex parte* et à huis clos, au 7 avril 2017, à 16h00, dans la salle 15.12.


L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

14:34 Échange de part et d'autre.
Re : Ordonnance de mises sous scellé

14:40 **Objection 6**

14:40 Réplique de Me Woods.

14:42 **Objection 7**

14:42 Argumentation de Me Woods.

14:49 Argumentation de Me Martineau.

14:55 **Objection 6**

14:55 Réponse de Me Martineau à la réplique.

14:56 Supplique de Me Woods.

14:56 Réponse de Me Martineau à la supplique.

14:57

JUGEMENT :

CONSIDÉRANT l'objection numéro 7 formulée à l'égard de la question suivante : « Est-ce que vous êtes lié, selon vous, par le Code de déontologie des avocats ? »;

CONSIDÉRANT que l'objection soulevée ne concerne pas la pertinence de la question, mais plutôt le fait que la question, telle que formulée, constitue une question de droit et non de fait;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture des notes sténographiques plusieurs autres questions factuelles ont été posées au témoin afin d'établir le mandat lui ayant été confié, ce qui permettra de répondre à une telle question en droit;

Pour ces motifs, **LE TRIBUNAL :**

ACCUEILLE l'objection.


L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

14:59

Comptes d'honoraires

14:59

Argumentation de Me Woods.

15:01

Argumentation de Me Martineau.

15:04

Réplique de Me Woods.

15:12

Réponse de Me Martineau à la réplique.

15:14

Supplique de Me Woods.

15:16

Me Martineau s'engage à communiquer à Me Woods ainsi qu'à Me L'Abbé le nombre d'heures effectué par Monsieur Marcil dans le cadre du mandat d'expertise donné à Navigant ainsi que son taux horaire, le nombre d'intervenants impliqués ainsi que le montant total des honoraires chargés par Navigant, sous réserve d'une entente quant aux modalités de confidentialité entourant cette divulgation.

15:19

Fin de l'audience.

La liste des objections soulevées lors de l'audience est annexée au présent procès-verbal.



Cathy Taillon g.a.c.s.

**INTERROGATOIRE DE LUC MARCIL
TENU LE 22 FÉVRIER 2017**

#	Question	Motif d'objection	Jugement
1	<p>Page 90 :</p> <p>Q : Vous avez signé une déclaration assermenté qui nous amène ici aujourd'hui. Qui vous a demandé de signer cette déclaration?</p>	<p>Secret professionnel / Privilège relatif au litige</p>	
2	<p>Page 94 :</p> <p>Q : Qui a participé à la préparation de l'affidavit?</p>	<p>Secret professionnel / Privilège relatif au litige</p>	
3	<p>Page 97 :</p> <p>Q : Avez-vous transmis le projet d'affidavit... Bien d'abord est-ce que c'est vous qui avez préparé le premier projet d'affidavit?</p>	<p>Secret professionnel / Privilège relatif au litige</p>	
4	<p>Page 97 :</p> <p>Q : Sans entrer dans le détail, prenons notre temps, là, attendez de voir si votre avocate s'objecte, je présume que vous avez raconté votre implication dans le dossier Quesnel à la personne qui a préparé l'affidavit?</p>	<p>Secret professionnel / Privilège relatif au litige</p>	
5	<p>Page 98 :</p> <p>Q : Les affidavits de vos collègues, dont vous nous avez dit que vous les avez vus, est-ce que vous les avez vus sous forme de projets avant qu'ils soient signés?</p>	<p>Secret professionnel / Privilège relatif au litige</p>	
6	<p>Page 99 :</p> <p>Q : Avez-vous discuté avec monsieur Plante depuis que Stikeman Elliott a envoyé une lettre à votre cabinet?</p> <p>Me Sarah Woods : Oui, vous pouvez répondre.</p> <p>R : Non.</p>	<p>Privilège relatif au litige / pertinence</p>	

#	Question	Motif d'objection	Jugement
	<p>Q : Avez-vous discuté de cette problématique avec les destinataires de votre courriel qu'on a identifié sous LM-8, qui est le courriel que vous avez envoyé à Jean-Paul David, Patrick Ouimet, François Auclair et Michelle Auger-Bellemare ?</p> <p>R : Non.</p> <p>Q : Donc ils sont pas au courant que vous avez signé un affidavit?</p>		
7	<p>Page 108 :</p> <p>Q : Est-ce que vous êtes lié, selon vous, par le Code de déontologie des avocats ?</p>	<p>Question de droit / question d'opinion / pertinence</p>	